

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 29 septembre 2022 sous la présidence de Mme Anne VIGNOT.

***Etaient présents :*** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF.

***Secrétaire :*** Mme Marie ZEHAF.

***Absents :*** Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE.

***Procurations de vote :*** M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 ).

\* \* \*

### **1. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2022 - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Marie ZEHAF secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **2. Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Approuvée**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **3. Désignations de représentations de la Ville dans diverses structures - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les désignations énoncées dans le rapport,
- désigne Mme Aline CHASSAGNE en tant que représentante titulaire de la Ville de Besançon au sein de l'école élémentaire et primaire Granvelle,
- désigne Mme Juliette SORLIN en tant que représentante titulaire de la Ville de Besançon au sein de l'école élémentaire et primaire Helvétie.

*Mmes Aline CHASSAGNE (1) et Juliette SORLIN (1), élues intéressées ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

### **4. Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Fabrique Numérique Besançon et désignation de son représentant au sein de la structure - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Fabrique Numérique Besançon,
- fait application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la désignation énoncée dans le rapport,
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Yannick POUJET en tant que représentant titulaire de la Ville de Besançon au sein de la structure.

*MM. Yannick POUJET (1), Nicolas BODIN (1) et Sébastien COUDRY (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

### **5. Plan de Rénovation des Ecoles : Ecole primaire Vieilles Perrières - Réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières - Autorisation de lancement de l'opération, constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre, et élection d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique - Conditions de dépôt des listes - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,

- fixe à trois, au maximum, le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,
- approuve la composition du jury de concours telle que présentée dans le rapport,
- crée la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe les conditions de dépôt des listes comme indiqué dans le rapport.

*Mme Julie CHETTOUH (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**6. Plan de Rénovation des Ecoles : Ecole primaire Vieilles Perrières - Réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre - Approuvée**

Une seule liste a été déposée :

Mme Claudine CAULET  
Mme Annaïck CHAUVET  
Mme Pascale BILLEREY  
Mme Fabienne BRAUCHLI  
Mme Myriam LEMERCIER

Mme Marie ETEVENARD  
M. Anthony POULIN  
Mme Juliette SORLIN  
Mme Marie-Thérèse MICHEL  
M. Guillaume BAILLY

A l'unanimité, le Conseil Municipal fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation lourde de l'école primaire Vieilles Perrières.

*Mme Julie CHETTOUH (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**7. Consultation publique pour l'ajout de sites bisontin au réseau Natura 2000 "moyenne vallée du Doubs" - Approuvée**

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'extension du périmètre Natura 2000 avec l'intégration des sites bisontins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**8. Convention de subvention entre l'Agence de l'Eau, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et la Chambre du Commerce et de l'Industrie Saône-Doubs - Approuvée**

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de subvention entre l'Agence de l'Eau, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et la Chambre du Commerce et de l'Industrie Saône-Doubs ;

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport et solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les projets sous maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55          Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **9. Décision modificative n° 2-2022 - Approuvée**

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre - 4 abstentions), le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint au rapport.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 41          Contre : 10

Abstentions : 4

Conseiller intéressé : 0

### **Point d'information : bilan social et estival**

### **10. Acquisition à la "Fondation Pluriel" d'un terrain situé chemin de la Chaille - Approuvée**

**Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.**

### **11. Cession de terrains communaux situés rue Arrachart à Mme Hélène NICOLAS et M. Lucas MEZZAVILLA - Approuvée**

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession de terrains communaux situés rue Arrachart aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette aliénation.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55          Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **12. Cession à Loge.Gbm de la parcelle cadastrée section BK n° 246 située rue Blum - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession au profit de Loge.Gbm aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.

*Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Anne BENEDETTO (2), Myriam LEMERCIER (1), et MM. Yannick POUJET (1), Damien HUGUET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 48          Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

**13. Projet Grette-Brûlard-Polygones - Organisation des concertations préalables au titre du Projet et de la mise en compatibilité du PLU - Saisine de la CNDP - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- engager la procédure de concertation au titre du code de l'environnement selon les modalités précitées dans le rapport,
- saisir la Commission Nationale du Débat Public, en vue de la désignation d'un(e) garant(e) chargé(e) de veiller à la bonne information et concertation du public durant la phase de concertation,
- signer tout acte ou tout rapport à intervenir dans le cadre de ces procédures.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                  Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**14. Bâtiments municipaux - Agenda d'accessibilité Programmée - Intégration de six établissements recevant du public - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la modification de l'agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Besançon (n° 025 056 15 D 0072) afin d'y intégrer 6 établissements recevant du public supplémentaires, sans modification du calendrier et du montant prévisionnels à ce stade,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à déposer la demande de modification de l'Ad'AP approuvé de la Ville de Besançon auprès des Services de l'Etat.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                  Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**15. Bâtiments municipaux - Participation financière à l'étude de diagnostic et de faisabilité sous Maîtrise d'Ouvrage du Département du Doubs pour la réhabilitation de la salle des actes du collège Victor HUGO à Besançon - Signature de la convention - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de participation financière à l'étude de diagnostic et de faisabilité pour la réhabilitation de la salle des actes du collège Victor HUGO à Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante jointe en annexe du rapport.

*Mmes Julie CHETTOUH (1) et Frédérique BAEHR (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 53                  Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

**16. Accord-cadre pour l'acquisition de balayeuses de voirie électriques - Autorisation de signature - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise BOSCHUNG ENVIRONNEMENT, retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                  Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## 17. Subventions aux associations sportives - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- Manifestations sportives :

- o 1 000 € à l'association Club Alpin Français
- o 1 000 € à l'association Foulées Généreuses

- Programme « Animations Sportives » :

- o 500 € à Balise 25
- o 300 € à Décoche Bisontine
- o 300 € à Slack Passion 25
- o 500 € à Club Alpin Français
- o 800 € à Entre-Temps escalade
- o 300 € à BAPA
- o 500 € à B'IAPAS
- o 300 € à Soleil Brille Pour Tout le Monde
- o 300 € à Racing Besançon
- o 300 € à AFFC Aikibudo
- o 300 € à Sors les Mains de tes Poches

- Sport Amateur :

- o 128 356 € répartis entre différentes associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

- Aéro club de Besançon la Vèze	90 €
- Aiglon sports	722 €
- Alliance glisse de Franche-Comté	317 €
- Amicale cycliste Bisontine	2 050 €
- Amicale motocycliste du Doubs	48 €
- ANB	3 603 €
- Aqua sport	103 €
- Association cult hand espoir jeunesse	3 006 €
- ASA Sequanie	158 €
- ASEB	938 €
- ASPTT	10 494 €
- Athletic club	151 €
- ATSCAB	1 451 €
- Bad in town	390 €
- Balise 25	1 073 €
- base ball club	411 €
- Besançon association patinage art	907 €
- Besançon basket club	3 517 €
- Besançon bisons	1 765 €
- Besançon boxe académie	2 134 €
- Besançon AC Futsal	3 367 €
- Besançon curling club	355 €
- Besançon cyclos randonneurs	44 €
- Besançon Doubs hockey club	1 416 €
- Besançon espérance	554 €
- Besançon gymnastique Rythm.	1 750 €
- Besançon Floorball (ex Unihockey)	903 €
- Besançon Racing club	920 €
- Besançon ring Athletic	1 634 €
- Besançon tennis club	2 573 €
- Besançon triathlon	1 773 €

- Besançon vol libre	87 €
- BMX Besançon	1 711 €
- Bousbotte (La)	1 445 €
- Bregille (ASCC)	355 €
- BUC Escrime	750 €
- BUC Plongée	184 €
- BUC Tennis	858 €
- Budo club	165 €
- BVB	3 878 €
- Centre école parachutisme	524 €
- Centre Omni. Pierre Croppet	1 745 €
- Citadelle (La)	1 387 €
- Clemenceau sporting club	1 209 €
- Club alpin Français	802 €
- Cobra savate	205 €
- CPB	2 111 €
- Décoche Bisontine	317 €
- Dojo Franc Comtois	5 556 €
- Doubs sud Athle	5 241 €
- Doubs Paddle	130 €
- Dynamique Bisontine	846 €
- Entre-temps	3 052 €
- Etoile Sportive St Ferjeux	958 €
- Etrier Bisontin	250 €
- FC Balzac	375 €
- Française (La)	298 €
- Golf club Besançon	1 030 €
- Hand ensemble	362 €
- IKS	917 €
- Indépendante comtoise	1 282 €
- Jeunesse de Palente	425 €
- Local club boxe	933 €
- Mahorais soma Tsara	1 310 €
- Montrapon (A.S.C.)	487 €
- Olympique Bisontin	3 958 €
- Orchamps Palente A.S.	1 586 €
- Orientation team Besançon	1 052 €
- Passion synchro Besançon	626 €
- Pétanque Franc Comtoise	94 €
- PKA	842 €
- Prés de vaux (U.S.)	1 477 €
- PSB	909 €
- PSB	53 €
- PSB	944 €
- Retraite sport du Grand Besançon	597 €
- Retraite sport Besançon Montboucons	85 €
- Retraite sport Besançon Tilleroyes	285 €
- Roller derby Grand Besançon	315 €
- Roller hockey	766 €
- Saint Claude (La)	3 895 €
- Sauvegarde karaté club	1 090 €
- Shotokan (Le)	244 €
- SNB omnisports	907 €

- SNB Canoë Kayak	1 567 €
- Société de tir de Besançon	955 €
- Soleil brille pour tout le monde	2 307 €
- Soshin dojo	97 €
- Sporting futsal Besançon	5 747 €
- Squash club	46 €
- Trampoline club	866 €
- Ultimate club Vesontio	757 €
- Velotte (A.S.C.)	4 509 €
- Volant bisontin	1 978 €

Mmes Anne BENEDETTO (2) et Françoise PRESSE (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

### 18. Subventions au sport de Haut Niveau Individuel - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions aux associations suivantes au titre du programme « Sport de Haut Niveau » pour un montant total de 224 500 € divisé comme suit :

- 50 000 € à Amicale Cycliste Bisontine
- 26 000 € à Alliance Natation Besançon
- 6 500 € à Balise 25
- 18 000 € à Besançon BMX
- 9 000 € à Besançon Triathlon
- 35 000 € au Cercle Pugilistique Bisontin
- 4 000 € au Centre école de parachutisme
- 23 000 € à Doubs Sud Athlétisme
- 6 000 € à Alliance Judo Besançon-Dijon 21/25
- 11 500 € à La Saint-Claude
- 6 500 € à Orientation Team Besançon
- 6 000 € à Club Sauvegarde de Besançon
- 15 000 € à SNB Canoë-Kayak
- 4 000 € au Soleil Brille Pour Tout le Monde
- 1 000 € à Entre-Temps
- 800 € à l'Amicale Motocycliste du Doubs
- 1 000 € au Besançon Tennis Club
- 400 € à la Société de Tir de Besançon
- 800 € à la Dynamique Bisontine

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### 19. Prolongation convention occupation du Domaine Public - Centre équestre - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prolongation de la convention d'occupation du domaine public de l'Etrier Bisontin jusqu'au 30 juin 2022 et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **20. Dénomination d'une rue Julie et Victor Considerant - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dénomination de la Rue Julie et Victor Considerant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **21. Autorisation de recueil d'archives orales autour du conflit LIP - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de prêt de matériel avec Radio Bip ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats de cession de droits avec les différents témoins volontaires.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **22. Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **23. Convention Pass Culture - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre la société pass Culture et la Ville de Besançon;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **24. Acquisition d'un lavis à l'aquarelle de Pierre-Adrien Pâris - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition du lavis de Pierre-Adrien Pâris et le financement de l'opération comme indiqué dans le rapport ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à :
  - solliciter la subvention de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - direction du livre et de la lecture) de 4 000 € ;
  - accepter la participation financière de l'association des Amis des Musées et des Bibliothèques d'un montant de 10 000 € ;
  - signer les actes nécessaires à l'acquisition et au financement du lavis de Pierre-Adrien Pâris.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## 25. Emergences - Troisième attribution 2022 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association 97'Records ;
- 2 000 € à l'association compagnie Sous Ton Nez.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## 26. Subventions à des associations culturelles - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les propositions de subventions à des associations pour un montant de 79 500 € au titre des dispositifs V1 - soutien à la création, à la diffusion ou à l'action culturelle et V2 - soutien aux événements artistiques et culturels à savoir :

- 3 000 € à l'association Di-Vague ;
- 1 500 € à l'association La Cellule ;
- 2 000 € à l'association Variation 47 ;
- 10 000 € à l'association Pagnozoo ;
- 2 000 € à l'association Sentimental Noise ;
- 2 000 € à l'association Madiba Dharma ;
- 4 000 € à l'association Bacchus ;
- 1 500 € à l'association L'art D'être Tous Ensemble ;
- 2 000 € à l'association Ciconia Théâtre ;
- 1 500 € à l'association Prune ;
- 5 000 € à l'association Plus Proche Toutefois Du Ring Le Ring Théâtre ;
- 2 500 € à l'association Supersenor ;
- 3 000 € à l'association Une Bonne Masse Solaire ;
- 2 500 € à l'association Le Cri Du Moustique ;
- 4 000 € à l'association L'Occasion ;
- 3 000 € à l'association Atelier Com Comme Comix ;
- 1 500 € à l'association Boutique du Conte ;
- 16 000 € à l'association Du Goudron et des Plumes ;
- 1 500 € à l'association Latino latino Americalli ;
- 2 000 € à l'association Pas serial S'abstenir ;
- 2 000 € à l'association Hôp hop Hop ;
- 4 000 € à l'association Hôp hop Hop ;
- 3 000 € à l'association Kuromon Days.

- se prononce favorablement sur les propositions de subventions exceptionnelles à des associations culturelles pour un montant total de 100 400 €, à savoir :

- 25 000 € à l'association le Bastion ;
- 45 000 € à l'association Passe Muraille ;
- 3 000 € à l'association La Course Boutaric ;
- 2 400 € à l'association l'Enjoliveur ;
- 10 000 € à l'association Di-vague ;
- 10 000 € à l'association AVE (Atelier Vauban) ;
- 5 000 € à l'association OHMB.

- autorise les versements à des associations pour un montant total de 179 900 €,

- se prononce favorablement sur les conventions avec les associations Le Bastion, Passe-Muraille, du Goudron et des Plumes et l'OHMB;

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les associations Le Bastion, Passe-Muraille, du Goudron et des Plumes et l'OHMB.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**27. Mise en œuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles (scolarisation à 2 ans) - Demande de subvention par l'Association Antenne Petite Enfance - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 23 606 € à l'Association Antenne Petite Enfance pour la mise en œuvre des ateliers de parentalité dans les écoles maternelles,
- approuve la convention pour l'année 2022/2023,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention pour l'année 2022/2023.

*Mme Marie ETEVENARD (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 1

**28. Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'emprunt du CCAS de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**29. Subvention à France Victimes 25 pour le financement de l'Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement à France Victimes 25 d'une subvention de 2 000 € pour le financement de l'intervenant social au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Doubs et du groupement de gendarmerie du Doubs, conformément aux modalités de la convention triennale 2020-2022 signée le 15 octobre 2020.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**30. Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2022 - Programmation annuelle - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 200 € à ADDICTIONS - ALCOOL - VIE LIBRE - section de Besançon
- 2 000 € à l'ADDSEA CSAPA SOLEA
- 4 000 € à AIDES
- 720 € à ALCOOL ASSISTANCE - La Croix d'Or du Doubs - section de Besançon
- 1 000 € à l'APEDA Bourgogne-Franche-Comté
- 7 000 € à l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ex ANPAA : Association Nationale de Prévention en Addictologie 25)
- 500 € à l'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE BESANCON THISE
- 1 000 € à l'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON
- 500 € à l'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE « CENTRE DU SOMMEIL RESPIR »
- 2 560 € au CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité)
- 600 € à France Rein Franche-Comté
- 500 € à JALMALV « Jusqu'à la Mort - Accompagner la Vie » Besançon
- 500 € à LES FOULEES GENEREUSES
- 800 € à LES MUTILES DE LA VOIX DE FRANCHE-COMTE

- 800 € à LYM'PACT
- 3 300 € à la MJC PALENTE-ORCHAMPS
- 500 € à M'ORGANES DE TOI
- 500 € à ONCODOUBS
- 1 800 € à VIVRE COMME AVANT - antenne de Besançon

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la MJC de Palente.

*M. Hasni ALEM (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 53                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

### **31. Nouvelle possibilité pour les élus municipaux d'obtenir le paiement de tout ou partie des indemnités en Pive - Autorisation de signature de la convention - Approuvée**

A la majorité des suffrages exprimés (36 pour, 10 contre, 4 abstentions), le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association La Pive ouvrant la possibilité pour les élus d'un paiement de tout ou partie des indemnités mensuelles d'élu municipal en Pive.

*Mmes Anne BENEDETTO (2), Lorine GAGLIOLLO (1), Annaïck CHAUVET (1) et M. Kévin BERTAGNOLI (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 36                      Contre : 10

Abstentions : 4

Conseillers intéressés: 5

### **32. SEM Aktya - Rapport des élus administrateurs - Année 2021 - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Aktya.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **33. SEM Sedia - Rapport de l'élu administrateur - Année 2021 - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 de l'élu administrateur représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Sedia.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **34. SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2021 - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **35. SEM Loge.GBM - Rapport de l'élu administrateur - Année 2021 - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 de l'élu administrateur représentant la Ville de Besançon dans la SEM Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **36. SEM Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2021 - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **37. Actualisation de la liste des emplois permanents - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise la création d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) au sein de la direction Biodiversité et Espaces verts,
- autorise la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise (chef d'atelier) au sein de la direction Biodiversité et Espaces Verts,
- autorise la création de 3 emplois d'auxiliaire de puériculture au sein de la Direction de la Petite Enfance,
- autorise la suppression de 3 emplois d'assistante maternelle au sein de la Direction de la Petite Enfance,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de cette évolution sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **38. Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention avec la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, les éventuels avenants de prolongation dans la limite de 3 ans, et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **39. Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2021-2023 - Action innovante « Mécénat de compétences » - Accompagnement à la valorisation des compétences d'agents - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide les modalités de mise en œuvre de l'action innovante « Mécénat de compétences », à titre expérimental, dans le cadre de la convention 2021-2023 passée au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,
- valide l'accompagnement des collectivités par l'association Pro Bono Lab.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**40. Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Demande de subvention pour le projet « Où est Angela ? » - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour soutenir le projet « Où est Angela ? ».

*M. Anthony POULIN (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

**41. Relations Internationales - Convention de partenariat avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) concernant le programme de coopération JEREST 2022-2024 - Approuvée**

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les contributions proposées par la Ville de Besançon au programme JEREST 2022-2024 ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine.

*Mmes Elise AEBISCHER (1) et Sadia GHARET (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41                      Contre : 0

Abstentions : 12

Conseillers intéressés : 2

**42. Convention avec l'agence CORADE et attribution d'une subvention dans le cadre de la coopération décentralisée avec Douroula - Délibération rectificative - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la réorientation de l'aide apportée par la Ville, définie le 30 juin 2022 par la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'agence CORADE, sur la base de :
  - o 60 % du montant de l'aide prévue pour acheter des vivres pour les populations déplacées,
  - o 40 % pour acheminer des semences aux populations les plus démunies restées dans leur village
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant modifiant la convention d'objectifs et de moyens en ce sens.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**43. Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de :

- 1 500 € au Chœur Schütz pour l'organisation des concerts donnés à Fribourg et à Besançon avec le Kantatenchor de Fribourg,
- 1 200 € à la MJC Clairs Soleils pour l'organisation d'un séjour culturel et sportif en Thaïlande pour un groupe de 6 jeunes et 2 accompagnateurs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **44. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon - Attribution d'aides financières - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de trois aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 11 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans les conditions définies dans le rapport.

*Mmes Anne VIGNOT (1) et Marie ETEVENARD (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 53                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

#### **45. Animations commerciales - Attribution de subvention à RéciDev - Marché Solidaire de Noël - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 16 000 € à RéCiDev,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à verser la subvention.

*Mmes Frédérique BAEHR (1), Julie CHETTOUH (2), Claude VARET (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Benoît CYPRIANI (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 49                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

#### **46. Congrès - Attribution de subventions - Cinquième répartition au titre de l'année 2022 - Approuvée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de trois subventions pour un montant total de 7 000 € dans les conditions précisées dans le rapport :

- 1 500 € à RENATECH/CNRS
- 500 € à l'institut des sciences et des techniques de l'Antiquité
- 5 000 € au Bureau des Etudiants Staps bisontins.

*Mmes Anne VIGNOT (1), Karine DENIS LAMIT (2), Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1) et MM. Anthony POULIN (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (2), Yannick POUJET (1), Nicolas BODIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 45                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 10

#### **47. « Motion relative au droit de vote aux élections municipales des personnes étrangères pouvant justifier d'un lien durable avec le territoire national » déposée par les Groupes Socialiste, EELV, Communiste, Génération\*s et À Gauche Citoyens de la Majorité municipale - Approuvée**

##### **« Considérant**

- Le principe établi dès la *Constitution du 24 juin 1793* ouvrant « l'exercice des Droits de citoyen français » à « tout étranger de vingt et un ans, qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail, ou acquiert une propriété, ou épouse une Française, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard » ;
- La mise en place du suffrage universel masculin des plus de 21 ans dès 1848, étendu aux femmes en 1944, aux « *indigènes des colonies* » en 1946, puis aux plus de 18 ans en 1974

qui n'a jamais considéré le cas particulier des résidents étrangers présents durablement sur notre territoire ;

- L'évolution législative initiée par la Directive 94/80/CE du Conseil du 19 décembre 1994, fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité ;
- L'évolution législative confirmée par la Loi organique n°98-404 du 25 mai 1998 déterminant les conditions d'application de l'article 88-3 de la Constitution relatif à l'exercice par les citoyens de l'Union européenne résidant en France, autres que les ressortissants français, du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales ;
- Les exemples positifs de nos voisins européens notamment l'Espagne et le Portugal (sous réserve de réciprocité) ou encore la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas ou la Suède ;
- Les expressions largement favorables à ce principe depuis plusieurs dizaines d'années et particulièrement de la part de candidats à la Présidence de la République, Présidents de la République en exercice (F. Mitterrand, N. Sarkozy, F. Hollande), membres du Gouvernement actuels ou anciens et Parlementaires ;
- Les votes favorables de l'Assemblée nationale le 3 mai 2000 et du Sénat le 8 décembre 2011 qui n'ont jamais été suivis de la nécessaire réunion du Congrès ;
- Le « *Voeu concernant le vote aux élections municipales des ressortissants étrangers* » adopté par le Conseil municipal de Besançon du 12 avril 2001 à l'initiative des groupes PS, Verts, PCF, AREV et Société civile ;
- La « *Motion présentée par les groupes PS, EELV, PC et les Alternatifs en faveur du droit de vote des étrangers* » adoptée par le Conseil municipal de Besançon du 17 juin 2013 ;
- L'expérimentation menée par la Ville de Besançon à l'occasion de la consultation organisée sur les rythmes scolaires telle que prévue dans les délibérations des 12 octobre et 6 novembre 2017, ayant permis la participation de 114 personnes habituellement absentes des listes électorales, soit 4,2 % des avis recueillis lors de cette consultation ;
- Les outils de la démocratie locale de la Ville de Besançon tels que le budget participatif, les initiatives citoyennes ou encore les Conseils Consultatifs des Habitants (CCH) ouvertes sans distinction à tous Bisontins dès 16 ans. Les CCH ajoutent par ailleurs une part de tirage au sort réalisée, au-delà de la seule liste électorale, à travers les registres de locataires des bailleurs publics ;
- L'initiative parlementaire annoncée le 9 août 2022 par le Président LREM-Renaissance de la Commission des lois de l'Assemblée nationale Sacha Houlié ;

### Les élus du Conseil Municipal de la Ville de Besançon

- **Demandent** au Gouvernement de reprendre les travaux menés antérieurement et de les compléter afin de faire aboutir l'ouverture aux personnes étrangères présentes durablement sur notre territoire du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales ainsi que la participation à toute consultation, tout référendum et toute procédure de participation locale concernant ces territoires ».

A l'unanimité des suffrages exprimés (41 pour - 4 abstentions), le Conseil Municipal adopte cette « motion relative au droit de vote aux élections municipales des personnes étrangères pouvant justifier d'un lien durable avec le territoire national ».

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 4

Conseiller intéressé : 0

#### **48. « Motion Energie » déposée par le groupe des élus-es communistes, socialiste, Europe Ecologie Les Verts, Génération-S, A Gauche Citoyens - Approuvée**

« Exposé des motifs :

*La crise de l'énergie nous met toutes et tous, collectivement en difficulté. Nos habitantes et nos habitants se retrouvent avec des factures de plus en plus élevées des coûts de l'énergie. Nos entreprises sont également mises en difficulté et se retrouvent face à un risque de faillite à cause de surcoûts non-résorbables.*

*Depuis plus d'un an, la plupart des collectivités, y compris la Ville de Besançon, sont impactées par une forte hausse des coûts de l'énergie sans bénéficier de mesures protectrices concernant ces augmentations qui sont de l'ordre de 200 % à 300 %.*

*Les nouvelles perspectives du coût de l'énergie 2023 inquiètent les collectivités et vont avoir comme impact la dégradation des politiques locales menées à destination des habitants, voire la suppression stricto sensu, à termes, de services.*

**CONSIDERANT :**

*- La mise en œuvre par la Ville d'une politique d'investissements et de chantiers massive dans la rénovation de ses écoles et de son patrimoine, dans le but d'atteindre une sobriété énergétique, et un coût de l'énergie maîtrisé*

*- L'accompagnement des différents acteurs sur son territoire, sur les questions d'énergie et de précarité énergétique*

**CONSIDERANT :**

*- Le coût prévisionnel estimé à 12 millions d'euros, soit 5,5 M€ de surcoûts pour la seule année 2023 pour la Ville de Besançon. Ceci, malgré une politique en matière d'économie d'énergie, et d'une stratégie d'achat d'électricité en commande groupée.*

*- La non possibilité pour la Ville de Besançon d'honorer les paiements de ses futures factures tout en garantissant la continuité des services publics municipaux et le développement de nouvelles politiques publiques.*

*La Ville de Besançon demande au Gouvernement Français et au Président Emmanuel Macron :*

*- La possibilité pour toutes les collectivités d'un retour au tarif réglementé de l'électricité et du gaz*

*- La mise en place pour toutes les collectivités et structures associées d'un bouclier tarifaire pour l'électricité et le gaz*

*- La création d'un pôle public de l'énergie incluant EDF et Engie renationalisés ainsi que des coopératives locales.*

*- L'accompagnement financier des collectivités pour investir dans tous les domaines de leur responsabilité afin de diminuer drastiquement la consommation énergétique et d'augmenter la part d'énergie renouvelable.*

*- La création d'une taxation française sur les superprofits sur les bénéfices exceptionnels des grandes entreprises françaises dans tous les secteurs afin de financer le bouclier tarifaire, de soutenir les personnes les plus touchées par la crise, pour financer des régimes de protection sociale et financer la lutte contre les passoires énergétiques.*

*La Ville de Besançon demande à la Commission européenne et au Président Emmanuel Macron, membre du Conseil européen :*

*- Le découplage du prix de l'électricité et du gaz.*

*- La création d'une taxation européenne sur les superprofits sur les bénéfices exceptionnels des grandes entreprises européennes dans tous les secteurs afin de soutenir les européen-nes les plus touché-es par la crise et d'investir dans l'indépendance énergétique de l'Union Européenne ».*

A l'unanimité des suffrages exprimés (41 pour - 4 abstentions), le Conseil Municipal adopte cette « motion Energie ».

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 4

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 22 h 20.

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet,  
le 06/10/2022

Pour la Maire,  
Par délégation,  
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Sandrine CESBRON.